

# Mémoire sur notre "passé colonial" adressé aux membres de la Commission parlementaire

Dernière mise à jour : 26 janv. 2022

*Réactions et commentaires au rapport d'experts de la Commission « Passé colonial ». (Congolais vivant au Congo, Congolais de la diaspora en Belgique, Belges de souche).*

Les experts se sont consciencieusement conformés aux termes de référence en pratique à charge fixés par la commission parlementaire, et ont donc juxtaposé le produit de leurs recherches, interprétations et conclusions.

Les experts ont la franchise d'annoncer les limites et les latitudes qu'ils se sont données: pas d'aperçu complet, mais sélectif de la vérité historique ; la compréhension du passé et son histoire sont en constante évolution, 'pas stable' et peuvent donc changer. Leur propre positionnement et leur contexte social constituent un élément déterminant du type de recherche qu'ils mènent.(p 14-15). Ils avouent par ailleurs quelques lacunes comme par exemple l'histoire de l'Église catholique dans l' « espace colonial belge » (p.17) : quelle est la réelle raison pour laquelle ils escamotent l'histoire d'un des 'trois piliers' de la période coloniale belge ? Serait-ce parce qu'elle représente aujourd'hui au Congo l'une des rares réussites institutionnelles solides, proches et soucieuses du peuple par contraste avec les autres institutions ?

Albert Ndele, dans une contribution intitulée 'Dix années d'Indépendance congolaise' relatait ce constat :

« En matières sociales, alors que les structures officielles avaient quasiment disparu, il faut souligner, que ce fut grâce aux institutions religieuses que la dégradation de la situation ne dégénéra pas en catastrophe ; c'est grâce à elles notamment que l'enseignement put se maintenir à un niveau satisfaisant ».

Le rapport est présenté comme résultant d'un consensus sur le récit narratif, mais dans les faits, ce travail ne représente que leurs opinions. Le texte n'est d'ailleurs pas un travail effectué en commun, mais bien une succession de contributions individuelles.

Par contre, ils balayaient le souhait des parlementaires de rompre avec le passé colonial, s'attachant précisément à accréditer la thèse d'une pérennisation des charges : '...le Congo est-il indépendant aujourd'hui' ? (p 641) ; la Belgique reste coupable des flux d'immigration irrégulière en provenance des pays non européens, 'parce qu'elle fait partie des acteurs économiques et politiques importants (qui) jouent un rôle dans les déséquilibres qui poussent un partie des Non-européens ne.s à trouver refuge de ce côté de l' hémisphère.(p646) 'Le

colonialisme contemporain est à l'œuvre dans notre société belge'(p649) ; Même la note constructive de Bart Somers visant à guider une intégration harmonieuse est taillée en pièces et résumée en ces mots : 'c'est une 'injonction (aux migrants) à n'être rien'(p.662).

Le hic c'est que d'emblée, les auteurs annoncent aussi qu'ils ont fait le choix délibéré d'omettre tout un pan de cette vérité historique en lui appliquant l'étiquette technocratique d' « approche bilantaire » (mise en balance des aspects négatifs et des aspects positifs) et en l'écartant de leur rapport pour des raisons idéologiques, parce que fondée sur une image raciste de l'Afrique et sur le sentiment de 'supériorité' de l'Europe. Ont-ils pris cette décision après consultation des Congolais du Congo pour faire la comparaison entre alors et maintenant ? Il est pour le moins incertain que la réaction des Congolais aurait été la même que celle des auteurs du rapport, notamment du fait que les données du contexte n'ont pas été prises en compte. Une première suggestion serait d'insister pour que les membres de la Commission fassent connaissance, sur le terrain, non seulement avec

les réalités que les Congolais vivent aujourd'hui, mais aussi avec leur mémoire collective. Une autre suggestion serait d'inviter les membres de la Commission à interroger aussi les acteurs de la colonisation, comme les anciens fonctionnaires et agents de l'Administration Territoriale, les chefs et notables coutumiers, les médecins, agronomes, agents sanitaires, personnel des entreprises privées etc. Dans la logique d'une lecture teintée d'idéologie, l'histoire de la présence belge en Afrique centrale (1885-1960/1962) est présentée par les auteurs, à l'exception du Professeur Professeur Pierre-Luc Plasman , comme une histoire continue, poursuivie de manière linéaire sans considération pour les aspects institutionnels ni pour les progrès de développement: Etat indépendant du Congo, Congo Belge, Tutelle belge sur le Rwanda-Urundi, en y ajoutant aussi, sans surprise l'affirmation que la colonisation n'a pas encore pris fin ... Endosser cette approche renvoie dès lors à une responsabilité particulière des Parlements belges successifs dans le sort du Congo Belge, chargés par la Charte coloniale, adoptée après des débats intenses en 1908, de marquer une rupture positive de gouvernance par rapport à l'E I C.

Si les experts ont le droit d'exprimer une certaine idéologie, le minimum serait de donner des droits égaux aux tenants des thèses adverses, de manière à ce que le rapport, dans son ensemble, puisse être aussi équilibré que possible. C'est ce qu'on attend de tout rapport d'expertise et qu'on ne trouve pas ici.

Libérées de cette contrainte inclusive, les centaines de pages se succèdent sur un tableau de violences, de répressions, d'exploitation, de discriminations, ... le tout à partir d'un sentiment de supériorité des colonisateurs, de mépris pour la culture africaine, d'abus de pouvoir...

Voilà qui plante le décor pour ce rapport dont les nombreuses sources citées, les analyses et les témoignages poignants mettent en lumière les aspects durs qui méritent aussi d'être mis sur le tapis dans un travail de recherche de la vérité historique.

Le premier réflexe du lecteur est un sentiment de honte et de condamnation de ces faits si terribles. D'autant plus que les auteurs s'efforcent de les situer avec la même brutalité sur l'ensemble des +/- 75 ans de la période coloniale (EIC et Congo Belge), sur la totalité du territoire congolais, et comme affectant l'ensemble de la « S.A. Entreprise coloniale ».

A partir de ce tableau se pose la question de savoir si ceci reflète bien une situation permanente, omniprésente dans l' E.I.C. et dans le Congo Belge , sans autres aspects qui auraient rencontré des adhésions, des collaborations, des avantages pour les populations par rapport à leur vécu quotidien.

En l'absence de référence à la complexité du contexte multiculturel auquel les agents de l' E I C ont été confrontés, comment expliquer qu'en 1900, alors qu'il n'y avait encore qu'environ deux mille Européens –toutes occupations confondues- dans l'E.I.C, repartis très inégalement sur le territoire, même aidés par une bonne dizaine de milliers de membres d'une Force Publique hétéroclite, ceux-ci soient parvenus à asseoir graduellement leur autorité sur ce territoire grand comme l'Europe ? Ne serait-ce pas parce qu'à côté des résistances abondamment documentées, des collaborations efficaces et soutenues ont été apportées aux colonisateurs par de nombreux chefs coutumiers ?

Comment expliquer que les missions catholiques et protestantes ont pu connaître un réel enracinement à travers tout le pays si elles étaient ressenties comme néfastes pour les populations?

Comment l'autorité coloniale au Congo Belge a-t-elle pu assurer aussi efficacement une Pax Belgica malgré les résistances multiples documentées, avec une Force publique relativement modeste par rapport à l'étendue du territoire, assurant également les tâches de gendarmerie, et surtout par contraste avec des effectifs et des dépenses militaires proportionnellement exponentielles et à priori moins efficaces de nos jours ?

Est-ce que les infrastructures , l'enseignement gratuit, les soins gratuits étaient vraiment méprisés et considérés comme inutiles par les populations au point de justifier que tout cela se retrouve aujourd'hui en délabrement pitoyable , ou le cas échéant, entretenu largement par des subsides/dons de la communauté internationale?

La période précoloniale n'est effleurée que superficiellement et encore, pour présenter l'Afrique centrale comme une région déjà bien ouverte et insérée dans les courants du reste de l'Afrique. Tout ce qui se rapporte à cette période est rédigé ou expliqué dans le sens de l'historiographie biaisée que les auteurs fustigent aujourd'hui dans la propagande coloniale. (Elikia M'Bokolo p46) « Les peuples d'Afrique centrale, loin de se contenter de subir, avaient été et continuaient d'être maîtres de leur devenir, libres de leurs choix et inventifs, face aux dynamiques internes et externes, constamment renouvelées du monde et de leur époque ...auxquelles elles ont su répondre ».

Cette présentation idyllique est contraire à la réalité historique, car elle nie le fléau que représentaient les trois formes d'esclavagisme qui ravageaient le centre de l'Afrique à cette époque précoloniale ;

- celui des marchands d'esclaves occidentaux auxquels les rois et chefs de tribus africains vendaient leurs propres frères de race,
- celui des trafiquants d'esclaves afro-arabes qui incendiaient les villages et forçaient tous leurs habitants, hommes, femmes et enfants, à les accompagner jusqu'à Zanzibar pour y être vendus aux plus offrants,
- celui que certaines populations africaines pratiquaient entre elles, pour alimenter leurs pratiques anthropophages.

On cherchera en vain une mention du fait que les migrations-colonisations par les peuples africains bantouphones et autres vers l'Afrique centrale (et australe) se sont effectuées au détriment des peuples pygmées, premiers occupants. Il n'est pas non plus fait mention des violences, des brutalités et de la réduction en esclavage des vaincus, qui caractérisaient souvent les relations entre groupes de populations. Or ce sont bien ces conflits internes qui ont facilité la pénétration des arabo-swahilis, puis des Européens. Enfin, aucune mention n'apparaît des atrocités perpétrées par ces « marchands » arabo-swahili lors de leurs razzias pour se procurer de l'ivoire et des esclaves, ni de la résistance de la part des autochtones. Pour M'Bokolo « les mutations structurelles donnèrent naissance à de nouvelles entités politiques, dont l'un des chefs était Lusinga Lwa N'Gombe, redouté pour ses prouesses militaires ». Ce personnage brutal, devenu puissant par la capture et la vente de ses frères livrés en esclaves aux marchands de Zanzibar, est présenté comme un brave patriote résistant avant la lettre contre l'« intrusion coloniale » (Comment alors qualifier l'intrusion arabo-swahilie ?), et « assassiné en 1884 parce qu'il refusait de se soumettre aux troupes (-zanzibarites-ndlr) de l'EIC », alors que l'EIC ne sera créé qu'en... 1885 ! Où tout le monde s'accorde à propos de cet épisode, c'est le fait que le lieutenant Emile Storms se soit abaissé à faire décapiter le cadavre du chef et à expédier son crâne en Belgique. Voilà une première restitution à effectuer toutes affaires cessantes ! Alors que la lutte contre la traite arabo-musulmane d'esclaves en Afrique orientale vers l'Océan indien et vers le Soudan était présentée au centre du projet colonial de Léopold II et conforme à l'Acte général de la Conférence de Berlin, c'est bien sur la traite esclavagiste atlantique - qui n'avait plus d'impact significatif- que M'Bokolo s'étend ....

L'argument avancé selon lequel « Placer l'histoire du colonialisme dans un cadre plus large permet... de battre en brèche une conception profondément coloniale et persistante que la région était dépourvue d'histoire avant la colonisation » (p.407) est faux car plusieurs éléments de cette histoire étaient déjà connus, et ce sont précisément les Européens qui ont recueilli les témoignages oraux des différentes populations, stimulant et enrichissant ainsi les bases de l'histoire précoloniale écrite.

Ces témoignages poignants et les citations de documents interpellent et ne peuvent laisser personne indifférent. Ils perdent cependant une partie de leur signification réelle de par l'interprétation qui leur est collée. Un exemple frappant est celui de la 'domination sexuelle par les blancs' présentée comme un aspect typique de racisme. Qui peut raisonnablement soutenir que c'est là un phénomène raciste ? La domination sexuelle d'un être par un autre n'est hélas pas le domaine exclusif des racistes mais un phénomène intemporel, indifférent aux races, comme le révèlent les pratiques abjectes de violences sexuelles

contre les femmes et les fillettes de la part de ' rebelles ' à l'Est du Congo (Dr Mukwege ? déjà entendu parler ? )

Les questions de réparations, de restitutions sont décortiquées avec délectation sur des dizaines de pages d'argumentation. Commençons par rappeler les propos tenus par Patrice Lumumba et Justin Bomboko lors de la visite au Musée Royal du Congo belge du 27 avril 1956 :

« Nous sommes allés nous recueillir au cimetière de Tervuren où reposent nos 7 [sic]compatriotes qui furent invités par le Roi Léopold II, en 1897, à aller passer un été en Belgique. Le Musée comprend différents départements, (...). Toutes les richesses naturelles du Congo y sont précieusement conservées, chose à laquelle nous ne nous attendions pas. ... Je me suis permis de m'attarder un peu sur ce point important car ce fut là précisément le début de la grande œuvre humanitaire de Léopold II, dont nous sommes les bénéficiaires. Au Musée de Tervuren, nous avons rencontré 14 congolais [sic], dont 7 ouvriers, 1 peintre et 7 employés. Les ouvriers ont un salaire de 100 francs par jour, tandis que les employés touchent de 4 000 à 5 000 francs par mois. Ils ont les mêmes avantages que leurs collègues belges. In Lumumba en Belgique du 25 avril au 23 mai 1956, son récit de voyage et ses impressions, document inédit, Zana Aziza Etambala, Congo-Meuse, 2002, carnet de route de Lumumba. Dans un « billet de Bruxelles : Bilan d'un voyage » Bomboko lui insiste sur un aspect qui le frappe : « les invités congolais auraient redécouvert la beauté et la valeur incomparables du folklore et de l'art africains en visitant le Musée de Tervuren et en assistant à une représentation des ballets africains de Keita Fodeba. Selon lui, il n'est pas étonnant que ce soit en Europe que les Congolais prennent conscience de la richesse insoupçonnée de leur patrimoine culturel et regrette d'avouer que certains d'entre eux avaient appris à mépriser leur culture ».

Passé ce rappel historique, il ne fait aucun doute qu'il sera bénéfique, dans le cadre d'une rupture avec le passé colonial comme souhaitée par la Commission, d'aborder ces matières en toute sérénité, réalisme et proportionnalité dans un processus de pacification de la mémoire et de réconciliation. Il est essentiel que ce soient les Africains réellement concernés qui soient les interlocuteurs et les bénéficiaires éventuels dans cette matière. Qu'est-il advenu des restitutions précédentes ?

Par ailleurs, comment passer 'au bleu' les sommes considérables prélevées sur le contribuable belge au titre de la coopération au développement au fil des décennies ? Des prêts à taux insignifiants, puis transformés en remises de dettes avec tant d'autres créances ?

Les arguments et les priorités de la diaspora radicale africaine de Belgique – qui a eu ses entrées privilégiées dans l'élaboration du rapport -, trahissent une volonté de se hisser dans une catégorie spéciale de « minorité à part » dans la société belge, qui doit faire l'objet d'un traitement spécial. Les priorités ne sont pas fixées sur les modalités d'une meilleure intégration, d'un mieux vivre ensemble dans notre société diverse, d'un affinement des mesures multiformes de lutte contre le racisme et les discriminations, mais bien sur l'obtention de privilèges communautaires : discrimination positive, soins thérapeutiques

particuliers, et surtout aussi sur l'exigence d'être reconnus comme les interlocuteurs attitrés des intérêts de Africains eux-mêmes. Alors même qu'en Afrique centrale les citoyens ressentent d'une manière assez différente les problèmes exposés et se considèrent souvent comme abandonnés, voire trahis dans leur combat quotidien par les diasporas militantes.

Cette dernière exigence de confier à la diaspora africaine en Belgique un rôle de porte-parole attitré pour la défense des Congolais du Congo reste pour le moins surprenante. Surtout lorsqu'on sait que ces groupes décoloniaux 'racialisés' sont particulièrement absents du courageux combat des Congolais et de leurs pairs d'Afrique centrale pour la démocratie et le partage équitable des richesses nationales. Et que, de surcroît, des voix porteuses, comme celles du chercheur du FNRS, le Prof Aymar Nyenyezi Bisoka, vont jusqu'à fustiger la bonne gouvernance et les Droits de l' Homme, au prétexte qu'ils constituent un facteur négatif de domination occidentale !

Un exemple frappant bien connu en RDC est celui du Professeur Elikia M'Bokolo lui-même, vivant confortablement à Paris qui, en juillet 2018, a fait publiquement allégeance à Joseph Kabila, lors de la tentative brutale de ce dernier de se maintenir inconstitutionnellement au pouvoir. Insensible aux sentiments de rejet massif par la société civile et tous les mouvements citoyens nés des 18 années de répression, de corruption, de crimes économiques et d'abus en tous genres, celui-ci afficha publiquement son affiliation aux idées kabilistes, cautionnant ainsi le projet de continuer à bafouer les droits des citoyens congolais et leurs souhaits légitimes d'une prospérité enfin équitablement partagée.

Et que penser de l'affirmation suivante (p679)selon laquelle « L'Europe participe activement aux phénomènes de pauvreté et de guerre qui minent les sociétés africaines et qui poussent de nombreux ressortissants du continent à venir chercher refuge et asile en Europe. La manière dont ces personnes sont traitées relève de la pire deshumanisation qui soit » ? Plutôt que de plaider avec les groupes d'ici et d'ailleurs en faveur de l'appel des populations laissées pour compte par leurs dirigeants , on relève dans la position ci-dessus un nouveau signe d' absence de sensibilité aux problèmes fondamentaux de leurs frères et sœurs en Afrique centrale, pour ne considérer comme issue pour eux que l'exode... à la merci des trafiquants d'êtres humains et d'une émigration irrégulière. Loin de leurs soucis le rêve des pères de l'indépendance de construire un pays plus beau qu'avant. Le rêve des jeunes aspirants à un épanouissement avec de bonnes possibilités d'emploi chez eux est remplacé par un appel à une libre circulation des générations désespérées (p 686).

Pourquoi cette obsession des historiographes en vogue, vise-t-elle à glorifier la période précoloniale, à exempter les chefs de toute responsabilité qui ont signé les traités avec les agents de l'AIA sous prétexte qu'ils ne se rendaient pas compte de ce qu'ils signaient ? Que dire aussi de cette propension qui consiste à excuser tout le narratif post colonial pour la raison qu'il serait la continuation affirmée de la colonisation après 1960, assertion qui relève d'une insulte à l'intelligence humaine. Quand sera-t-il possible de faire le bilan de la colonisation, de manière objective et inclusive ? En attendant, cela fausse gravement le débat et les conclusions à en tirer.

Et puisqu'il s'agit d'un programme de « réconciliation », pourquoi les Congolais ne devraient-ils pas demander pardon aussi pour les atrocités commises par les mutins de la Force Publique en juillet 1960, les Simbas à Kisangani en 1964, les assassinats touchant indistinctement des centaines de Belges civils et religieux, les spoliations des biens de Belges ayant maintenu leur confiance dans les dirigeants Congolais ?

Sous le chapitre 'Réparations' (p.683), la qualification de 'dégâts irréversibles, occasionnés par l'entreprise coloniale de la Belgique au Congo' vise également à culpabiliser durablement les Belges d'aujourd'hui et à les rendre indéfiniment redevables pour réparer tout ce qui va mal depuis 1960 au Congo : « Il faut reconnaître que la colonisation était un crime et s'il y a crime, il y a une réparation à opérer ». (p.686) Juridiquement, ce serait aller à l'encontre de l'article 11/2 de la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » qui proclame que « nul ne sera condamné pour des actions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international ». Ceux qui voudraient plaider pour une lecture nuancée, inclusive sont à considérer comme imbus d'une supériorité de la « race blanche »... Quant aux restitutions : 'le préjudice est incalculable'. Mais, (pour faire simple...), une formule à prendre en considération comporterait (p 684): « un loyer pour l'occupation des terres, le remboursement des objets volés, les salaires pour le travail forcé, des compensations pour les préjudices subis à un niveau collectif par les ex-peuples colonisés ainsi que les intérêts pour la dette encore impayée aujourd'hui. » On le voit, quand l'idéologie radicale est à la manœuvre, cela ouvre des perspectives à long terme, impliquant des réparations de la part de tous les pays coupables d'avoir pris les décisions de l'Acte général de la Conférence de Berlin en 1885. Enfin, une question mérite d'être posée malgré son aspect "politiquement incorrect" :

Le racisme est-il réellement associé au colonialisme ? N'est-il pas une constante dans l'espèce/race humaine, de tous les temps et de toutes les sociétés, y compris bien vivant dans les sociétés n'ayant jamais eu le moindre lien colonial ? N'est-il pas plutôt une expression de rejet de l'autre, un réflexe de peur, un réflexe de prétendue supériorité, de prétendues particularités exclusives ? Ne serait-il pas indiqué d'effectuer une distinction – pourtant fondamentale – entre le racisme, la xénophobie et la discrimination ? Des phénomènes de discrimination affectent aussi des catégories de citoyens d'autres horizons, d'autres cultures, et d'autres 'races', mais cela n'a pas nécessairement à voir avec la couleur de peau, mais essentiellement avec un rejet de celui qui 'est différent', qui s'incruste dans notre mode de vie, etc. En Belgique d'ailleurs, le seul critère linguistique peut déjà affecter les relations entre citoyens de souche ! L'amalgame monotone étiquetant toutes sortes d'opinions ou de comportements comme racistes 'ne convainc pas.

Que penser dès lors de cette vague woke' qui déferle au sujet de l'impossibilité/inadmissibilité pour un.e non africain.e de traduire des poèmes africains ? Pour affirmer que le patrimoine africain n'appartient pas à l'humanité toute entière mais bien aux Africain.n.e.s et à leurs descendant.e.s (p 686) Une personne 'radicalisée' est-elle ipso facto immunisée contre tout réflexe raciste ?

Enfin, relevons encore deux éléments qui n'ont pas été examinés dans l'inventaire des composantes de l'image qui affecte les diasporas originaires de pays mal en point. - Quel est l'impact éventuel sur la perception, malgré elles, de ces personnes dans leurs pays d'accueil, leur nouvelle patrie, des images de désolation, de misère, de violence et de corruption qui se succèdent d'année en année dans leur pays d'origine? Quel est l'impact dans la migration post coloniale, résultant en grande partie de demandes d'asile irrégulières suivies de procédures de régularisations et de regroupements familiaux ? De nombreux afro descendants ont dû passer de longues années en situation précaire avant les vagues de régularisations collectives des années 2000 ce qui n'a pas favorisé une perception positive de l'environnement dans lequel ils étaient cantonnés, ni leurs meilleures chances de s'insérer rapidement dans le circuit actif de la société...

Recommandations :

1. Le document des experts constitue un premier apport partiel et partial pour les membres de la Commission. Les experts parlent d'un objectif de réconciliation mais mettent tout en œuvre pour n'examiner que la seule version des acteurs sélectionnés qu'ils identifient comme des victimes. Au-delà des données qu'il apporte, délibérément biaisées sous un angle unilatéralement négatif et teintées idéologiquement ( ' la société capitaliste, le système néo libéral, le révisionnisme historique colonial, la 'supériorité raciale', ... ) il sera bénéfique d'ajouter aux voix activistes ainsi relayées , les voix d'autres experts , d'autres sources d' « outreach », des témoignages et des recommandations de Congolais, Rwandais et Burundais résidant dans leurs pays respectifs.
2. D'un point de vue méthodologique, il serait plus productif de ne pas confondre deux volets de la problématique et les développer pour leur propre mérite :
  - d'une part, un processus interne Belge d'une part, où les voix de la diaspora intégrée, ayant surmonté les barrières et les discriminations, avec ses ' role-models' pour la génération montante seront écoutées aussi à côté des diasporas victimisantes. Notre société plurielle et diverse en compte heureusement de plus en plus : hauts cadres d'entreprises, médecins spécialistes, professeurs d'université, etc.. Vincent Kompany fait figure de réussite à tous égards.
  - et d'autre part, un processus en relation avec les trois pays d'Afrique centrale, consistant à rechercher au maximum des formules de collaboration et de suivi empathique avec des citoyens et des organisations non gouvernementales des pays concernés, en limitant autant que faire se peut l'axe d'État à État, sans négliger les importantes différences de situation et de contexte dans chacun des trois Pays. Un travail d'histoire est différent selon qu'il est fait par des Européens (base de récits écrits) ou par des Africains (base de transmissions orales).
3. Il importe, par des actions concrètes de mieux combattre le racisme sous toutes ses formes, de toutes parts, de stimuler des dialogues respectueux des sensibilités et de la dignité de chacun, de favoriser les progrès concrets et tangibles, de privilégier les points de rapprochement et d'inclusion, de prendre le temps pour consolider les acquis et d'encourager les rapprochements vers une pacification partagée de la mémoire à mesure que notre société évolue aussi vers une multi culturalité et une diversité mieux assumée.



4. Les questions de restitutions et de réparations gagneraient à être abordées de manière dépassionnée dans un esprit d'identification de priorités et de contribution à une pacification durable. Des pistes alternatives aux pistes juridiques et maximalistes mises en perspective sont à explorer et à privilégier.

5. Il serait souhaitable de formuler dès que possible des propositions concrètes et applicables immédiatement pour stimuler le 'vivre ensemble', l'intégration harmonieuse et un sentiment de Belgitude assumée. Pourquoi rechercher des instruments pour perpétuer la victimisation du « préjudice incalculable » et des « dégâts irréversibles » de la colonisation ? Evitons de constituer deux communautés opposées, l'une de créanciers héréditaires et l'autre de débiteurs perpétuels. Les Belges sont ouverts à l'accueil et à une société inclusive et veulent ardemment pouvoir tourner la page, sur base de bilans neutres et complets, et de témoignages crédibles. Le socle de base de cet objectif favorisant une cohésion sociale accrue est à fonder sur un sincère respect mutuel basé sur le droit

18 novembre 2021